

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2510

14 octobre 2008

SOMMAIRE

ABC Instal Société S.n.c.	120438	Gravey S.A.	120445
Adler & Zirves S. à r.l.	120442	Hammond International Investments S.A.	120462
Advent Kuba Luxembourg Holding S.à r.l.	120451	H&F Sensor Lux 2 S.à r.l.	120443
Aritmica S.A.	120445	Historia S.A.	120446
Atramax Holding S.A.	120467	Holding de Financements Internationaux et Nationaux S.A.	120448
Bestinvest S.A.	120448	Imperial Financing S.à r.l.	120444
BGM Finance S. à r.l.	120446	Imperial Management S.à r.l.	120443
Booster S.A.	120434	Intrawest Europe Holdings S.à r.l.	120434
Brever M. Sàrl	120439	JP/LX BC Stereo V S.à r.l.	120472
Captiva Capital (Luxembourg) Partners II S.C.A.	120435	Lambrusco Participations S.A.	120441
Carrousel Holding S.A.	120450	L.M.I. Reconstruction Luxembourg	120438
CHERRY Luxembourg S.A.	120444	LuxCo 84 S.à r.l.	120434
Chester	120437	LuxCo 86 S.à r.l.	120435
Chizton S.A.	120439	Nomura Funds	120435
Cnig S.A.	120446	Osmose Media S.A.	120462
Cnig S.A.	120447	Pama GmbH	120448
Cnig S.A.	120447	Poculum S.A.	120445
Continental Pac Holding S.A.	120439	Quanta Village S.A.	120440
Diane Investments S.A.	120447	Quanta Village S.A.	120446
DJ Conseils S.A.	120475	Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l.	120441
Dreamlux Investments S.A.	120440	SOGEDDEC, Société Générale d'Etudes et de Coordination S. à r.l.	120447
EAVF BEN Chemnitz Sàrl	120449	S-Process Equipment International S. à r.l.	120467
EAVF BEN Hanover Sàrl	120449	Steelgold Trading SA	120461
EAVF BEN Muehlheim Kaerlich Sàrl	120450	Symbiose	120440
EAVF BEN Saarbrücken Rastpfuhl S.à r.l.	120462	Teak Luxembourg S.A.	120461
Edinformatic S.A.	120436	Tecuman S.A.	120437
EECF Beta I	120436	The Sixth Belfry Properties (UK) S.A. ..	120461
Esquire Capital Holdings S.A.	120448	Unibeton Luxembourg S.A.	120442
Finagra S.A.	120445	www.casa.lu	120449
Flor Da Moda Lux S.à r.l.	120437	Z Beta S.à r.l.	120436
French Retail 2 S.A.	120480		
Gerflor Finance S.A.	120450		
Glimo	120441		

Intrawest Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 111.267.

Les comptes consolidés au 30 juin 2007 de Intrawest Cayman L.P. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008125158/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09048. - Reçu 104,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Booster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 101.400.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/10/2008.

BOOSTER S.A.

Nathalie DUFOUR / Olivier ERHARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008126827/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09595. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

LuxCo 84 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 140.063.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 25 septembre 2008:

- que l'assemblée a accepté la démission de TMF Corporate Services S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet au 25 septembre 2008; et

- que l'assemblée a nommé en remplacement du gérant unique démissionnaire avec effet immédiat au 25 septembre 2008 et pour une durée illimitée les personnes suivantes:

* Monsieur Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 1959 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

* Mademoiselle Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et

* Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour la société

Polyxeni Kotoula

Gérant

Référence de publication: 2008126830/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Nomura Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 107.078.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société en date 9 juin 2008

- IL EST NOTE la démission effective à partir de cette date de M. Toshihiko MATSUNAGA.
 - IL EST DECIDE de nommer M. Shigeru FUJINUMA, avec résidence à St Martin's-le-Grand, 1, EC14A 4NT Londres, Royaume-Uni, comme le nouveau président du conseil d'administration en remplacement de M. MATSUNAGA.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126833/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07060. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

LuxCo 86 S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.102.

Avis de publication et de réquisition modificative

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 25 septembre 2008:

- que l'assemblée a accepté la démission de TMF Corporate Services S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet au 25 septembre 2008; et

- que l'assemblée a nommé en remplacement du gérant unique démissionnaire avec effet immédiat au 25 septembre 2008 et pour une durée illimitée les personnes suivantes:

* Monsieur Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 1959 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

* Mademoiselle Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et

* Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour la société

Polyxeni Kotoula

Gérant

Référence de publication: 2008126828/805/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00404. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Captiva Capital (Luxembourg) Partners II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Isabelle Clinquart.

Référence de publication: 2008126845/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05843. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Z Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.044.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société du 22 septembre 2008, que Monsieur Gérard Becquer et Monsieur Pascal Keutgens ont démissionné, avec effet au 22 septembre 2008, en tant que Gérants de Classe I de la Société et que Monsieur Claus Felder né le 24 juin 1962 à Beuel-Bonn, demeurant au 2 Platz der Einheit, D-60327 Francfort-sur-le-Main, et Monsieur Julian Huxtable, né le 1^{er} juillet 1970 à Beaconsfield (Grande-Bretagne) demeurant au 45 Pall Mall SW1Y5JG Londres (Grande-Bretagne) ont été nommés Gérants de Classe I avec effet au 22 septembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:

Cedric B. Stebel

Claus Felder

Julian Huxtable

Andrea Caserta

Enrico Zobele

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008126835/260/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

EECF Beta I, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.776.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 512 du 10 mars 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EECF BETA I

Signature

Référence de publication: 2008126838/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00804. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Edinformatic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 86.305.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126795/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00909. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Chester, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 129.543.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 20 août 2008 que Monsieur Kevin WARREN, domicilié à Carraig An luir, Knapton Road, Monkstown, Co Dublin, Ireland a cédé:

- 10.000 parts sociales qu'il détenait dans la société CHESTER Sàrl à

la société SERVICES GENERAUX DE GESTION, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée sous le numéro de Registre de Commerce et des Sociétés B 65906.

Suite à ce transfert les parts sociales de CHESTER Sàrl sont désormais réparties comme suit:

	parts sociales
Services Généraux de Gestion:	10.000
Total:	10.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Pour CHESTER Sàrl

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008126782/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09381. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Flor Da Moda Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLOR DA MODA LUX SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008126797/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08603. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Tecuman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.070.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126248/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

ABC Instal Société S.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-4797 Linger, 52, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 141.919.

—
Extraits de l'acte de constitution

Société constituée le vingt trois septembre deux mil huit.

Sous la dénomination sociale de «ABC Instal Société S.n.c.» Société en nom collectif.

Siège social est sis à L-4797, Linger, 52, rue de la Libération.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Associés:

- Monsieur Christophe GILLES, employé privé, né à Bastogne (B), le 28/07/1974, demeurant à B-6700, Arlon, rue du Gazomètre, 49 bte 22,

- Monsieur Eric HOSTIN, employé privé, né à Orléans (F), le 01/06/1965, demeurant à L-4797, Linger, 52, rue de la Libération,

- Monsieur Frédéric SCHWARTZ, employé privé, né à Forbach (F), le 28/07/1976, demeurant à F-57920, Buding, 1, rue des Jardins.

L'objet social de la société consiste au commerce de conseil avant et après achat et assistance à domicile en informatique. En outre, elle pourra exercer toute autre activité commerciale rattachée à son objet social à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La capital de la société est fixé à trois mille Euros (3.000 €) représenté par trente (30) parts sociales de cent Euros (100€) chacune.

Les parts sociales sont souscrites et entièrement libérées comme suit:

- Monsieur Christophe GILLES, préqualifié, 10 parts

- Monsieur Eric HOSTIN, préqualifié, 10 parts

- Monsieur Frédéric SCHWARTZ, préqualifié, 10 parts

Est nommé gérant à l'unanimité des voix des associés tous présents en assemblée générale extraordinaire, Monsieur Christophe GILLES. Le gérant pourra seul représenter la société pour tous actes administratifs et commerciaux, financiers ou autre n'excédant pas mille Euros (1.000). Pour tous les actes commerciaux, financiers ou autre excédant mille Euros (1.000 €), la signature conjointe de deux des trois associés est suffisante.

Signé: C. Gilles, E. Hostin, F. Schwartz.

Signatures.

Référence de publication: 2008126414/9434/38.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00920. - Reçu 92,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

L.M.I. Reconstruction Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 126.543.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Réviseurs d'Entreprises

Experts Comptables et Fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2008126750/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00709. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Continental Pac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 64.149.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008

1. Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750, Luxembourg

2. Herr Robert Langmantel, geb. am 15.06.1946 in München, geschäftsansässig 62, avenue Victor Hugo, L-1750, Luxembourg, legt sein Amt als Administrateur Délégué nieder, bleibt aber weiterhin im Amt als Verwaltungsratsmitglied.

Die Zeichnungsberechtigung erfolgt künftig gemeinsam mit einem weiteren Verwaltungsratsmitglied.

Herr Georges Majerus, Mitglied des Verwaltungsrats, geb. am 08.07.1965 in Dudelange, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750, Luxembourg, übernimmt das Amt des Administrateur Délégué mit Einzelzeichnungsberechtigung.

Luxembourg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008126456/756/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Breuer M. Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, route de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 92.160.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 01/07/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008126376/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09323. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Chizton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 120.078.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 septembre 2008 que:

1. La démission de la société «Management & Accounting Services S.à.r.l.» de son poste de Commissaire est acceptée.
2. La société suivante est nommée en qualité de Commissaire en remplacement de «MAS, Management & Accounting Services S.à.r.l.», son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

- «REVICONCONSULT S.à.r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008126799/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00360. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Quanta Village S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 84.439.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 juillet 2008 à 11.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve

Les mandats des Administrateurs avec pouvoir de signature de type B et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean QUINTUS et Joseph WINANDY avec pouvoir de signature B pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société de Monsieur Alessandro COLNAGHI pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2008126769/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00391. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Symbiose, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 41.198.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYMBIOSE SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008126774/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08624. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Dreamlux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 135.113.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 juillet 2008

Le Conseil d'Administration a élu, en accord avec l'article 7 des statuts de la Société, Monsieur Stéphane Weyders, né le 02 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet au 15 juillet 2008 pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DREAMLUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme
Daniel GALHANO
Administrateur

Référence de publication: 2008126819/3258/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 106.753.

—
Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 2 octobre 2006, entre:

1. La société Trust and Accounting Services Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 94.933

Et

2. Monsieur Diederik Verstraeten, demeurant au 11, Kleine Reinaertdreef, B-9830 Sint-Martens-Latem, né le 31 mai 1948 à Terneuzen (Belgique)

Il en résulte ce qui suit:

La société La société Trust and Accounting Services Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 94.933

déclare céder à Monsieur Diederik Verstraeten, demeurant au 11, Kleine Reinaertdreef, B-9830 Sint-Martens-Latem, né le 31 mai 1948 à Terneuzen (Belgique)

100 parts sociales d'une valeur nominale de 125 euros chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois RANDAL FINANCIAL GROUP S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.753.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RANDAL FINANCIAL GROUP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008126814/3258/28.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Glimo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 106.027.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLIMO SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008126800/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08609. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Lambrusco Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 89.437.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008126228/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00874. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Adler & Zirves S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 1, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.484.

—
Contrat de cession de parts sociales

ENTRE LES SOUSSIGNEES:

Monsieur Jean-Paul ADLER, fonctionnaire communal, né à Esch-Alzette, le 05 août 1955, demeurant à L-3715 Rumelange, 3, rue du Cimetière (en sa qualité d'actionnaire à hauteur de 51 parts sociales)

Ci-dessous dénommé(e) le «Cédant».

ET

Madame Sylvie ZIRVES, épouse de Monsieur Jean-Paul ADLER, serveuse, née à Rumelange, le 30 janvier 1963, demeurant à L-3715 Rumelange, 3, rue du Cimetière.

Ci-dessous dénommé(e) le «Cessionnaire».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Art. 1^{er}. Objet. Le Cédant vend au Cessionnaire, en pleine propriété, la totalité de ses parts sociales, soit 51 (cinquante et une) parts sociales de la S.à.r.l. ADLER & ZIRVES au capital social de EUR 12.400,00 établie et ayant eu son siège social à L-3730 Rumelange, 1, Grand-Rue, RC Luxembourg B 102 484 ci-dessous dénommée la «Société».

Art. 2. Prix. Le Cessionnaire paiera au Cédant une somme totale de 1,00 € en paiement de l'ensemble des actions dont le cédant donne par la présente bonne et valable quittance.

Art. 3. Transfert de propriété. La propriété des actions sera transférée au Cessionnaire au jour de la signature du présent contrat. Il en aura, dès ce moment, la pleine propriété et pourra exercer tous les droits qui y sont attachés.

Art. 4. Actions et capital. Le Cédant a la pleine propriété des Actions et la conservera jusqu'à la prise d'effet du présent contrat.

Les Actions représentent 51 % du capital de la Société.

Art. 5. Intégralité de l'accord. Le présent contrat contient l'intégralité de l'accord entre parties relatif à l'objet de ce contrat.

Le présent contrat remplace toutes autres propositions, offres, déclarations, engagements ou accords antérieurs des parties relatifs à l'objet de ce contrat

Art. 6. Jurisdiction compétente et droit applicable. Tout différend découlant du présent contrat ou s'y rapportant directement ou indirectement sera soumis aux tribunaux luxembourgeois.

Le présent contrat est régi par le droit luxembourgeois.

Fait en triple exemplaire, à Rumelange, le 10 août 2008.

Jean-Paul ADLER / Sylvie ZIRVES ép. ADLER

Le Cédant / Le Cessionnaire

Référence de publication: 2008126281/5382/39.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01434. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Unibeton Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 74.705.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008126251/1122/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00617. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Imperial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.751.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 18 septembre 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet au 18 septembre 2008 de sa fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Ignacio Moreno Martinez, né le 30 juillet 1957 à Santander (Espagne), ayant pour adresse professionnelle le 67 C/Serrano, E-28006 Madrid (Espagne).

Il résulte également desdites résolutions que la société suivante a été nommée en qualité de gérant de la Société avec effet au 18 septembre 2008 pour une durée indéterminée:

- Vista Desarello SA, SCR de Régimen Simplificado, ayant son siège social au 67 C/Serrano, E-28006 Madrid (Espagne), enregistrée au registre de commerce de Madrid, Volume 9.665, PG M-155.343, CIF n ° A-81201071.

Dès lors, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- CEP II Participations S.à r.l., SICAR
- The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l.
- Vista Capital Expansion, S.A. SGECR
- Christopher Finn
- Véronique Cochais-Widmer
- Vista Desarello SA, SCR de Régimen Simplificado

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008126324/4170/32.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

H&F Sensor Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 140.978.

—
EXTRAIT

En date du 8 septembre 2008, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Blake Kleinman, avec adresse professionnelle au 30th Floor Millbank Tower, 21-24 Millbank London SW1P 4QP, en tant que nouveau gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Smart David Banks dont le mandat a expiré le même jour.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Blake Kleinman, gérant de Classe A
- Luca Gallinelli, gérant de Classe B
- Benoit Chapellier, gérant de Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008126842/260/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

CHERRY Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 134.287.

Extrait du procès-verbal de la résolution circulaire du conseil d'administration tenue au Luxembourg en date du 11 septembre 2008

- L'Assemblée a pris note de la démission de M. Jürgen Schaubel de son mandat d'administrateur de la société, à la date du 17 septembre 2008.

- L'Assemblée a nommé, à partir du 17 septembre 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale délibérant sur les comptes au 31 mars 2009:

* Mr Luca Gallinelli, Senior Manager, né le 06.05.1964 à Florence/Italie, ayant son domicile professionnel au 412F, rte d'Esch, L-1030 Luxembourg,

en tant qu'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.09.2008.

Pour Cherry Luxembourg S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008126775/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Imperial Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.754.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 18 septembre 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet au 18 septembre 2008 de sa fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Ignacio Moreno Martinez, né le 30 juillet 1957 à Santander (Espagne), ayant pour adresse professionnelle le 67 C/Serrano, E-28006 Madrid (Espagne).

Il résulte également desdites résolutions que la société suivante a été nommée en qualité de gérant de la Société avec effet au 18 septembre 2008 pour une durée indéterminée:

- Vista Desarello SA, SCR de Régimen Simplificado, ayant son siège social au 67 C/Serrano, E-28006 Madrid (Espagne), enregistrée au registre de commerce de Madrid, Volume 9.665, PG M-155.343, CIF n ° A-81201071.

Dès lors, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- CEP II Participations S.à r.l., SICAR

- The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l.

- Vista Capital Expansion, S.A. SGECR

- Christopher Finn

- Véronique Cochais-Widmer

- Vista Desarello SA, SCR de Régimen Simplificado

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736, Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008126325/4170/32.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Poculum S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 68.028.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2227 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008126253/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00619. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Finagra S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 24.500.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008126254/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00621. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Aritmica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 118.707.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008126255/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00624. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Gravey S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 20.899.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008126252/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00618. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Historia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 113.796.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008126256/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00626. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Quanta Village S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 84.439.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008126258/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00628. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Cnig S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 102.307.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008126259/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00633. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

BGM Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 86.880.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008126250/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09205. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Cnig S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 102.307.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008126260/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00637. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Cnig S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 102.307.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008126262/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00639. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Diane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 68.768.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126247/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08317. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

SOGEDEC, Société Générale d'Etudes et de Coordination S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.
R.C.S. Luxembourg B 24.647.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Fiduciaire B+C s.à r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008126242/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05790. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Pama GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 6, rue Henri VII.
R.C.S. Luxembourg B 26.067.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.
Fiduciaire B+C s.à r.l., Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008126238/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05806. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Bestinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 93.132.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.
Fiduciaire B+C s.à r.l., Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008126240/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Holding de Financements Internationaux et Nationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 88.794.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.
Fiduciaire B+C s.à r.l., Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008126243/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05794. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Esquire Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 75.436.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008126231/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00870. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

www.casa.lu, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 2, rue Emile Mousel.

R.C.S. Luxembourg B 68.462.

—
*Extrait du procès-verbal
de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 mars 2008*

Les actionnaires de la société anonyme WWW.CASA.LU, réunis en assemblée générale extraordinaire conformément aux prescriptions légales et statutaires, ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer un nouvel administrateur désigné ci-après:

- Monsieur Manou EMRINGER, employé privé, demeurant à L-7260 BERELDANGE, rue Pierre Krier, 21.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de WWW.CASA.LU S.A. à l'adresse suivante:

L-2165 LUXEMBOURG, rue Emile Mousel, 2.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Jean-Claude COLBACH / Steven DARNÉ / Manou EMRINGER
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008125316/9258/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11104. - Reçu 320,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

EAVF BEN Hanover Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.403.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008125325/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02946. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

EAVF BEN Chemnitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.402.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008125322/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02943. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Carrousel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.093.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/10/2008.

Pour Carrousel Holding S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008125894/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08181. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

EAVF BEN Muehlheim Kaerlich Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008125334/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02965. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Gerflor Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 66.229.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires de la Société le 5 septembre 2008*

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 5 septembre 2008, il a été décidé:

- 1) de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

SIGNES S.A.

Le liquidateur
Eric Biren
Administrateur

Référence de publication: 2008125298/1138/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Advent Kuba Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.945.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"ADVENT KUBA (CAYMAN) Ltd", a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number 216888,

here represented by Ms Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on the 17th of September 2008.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the Articles of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Purpose.

2.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

2.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

2.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

2.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

2.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "ADVENT KUBA LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - shares

Art. 6.

6.1 The Company's share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares of one euro (EUR 1.-) each, divided into: (i) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class I (the "Class I Shares"), (x) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class J (the "Class J Shares"), each having such rights and obligations as set out in the Articles.

6.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the present Articles.

6.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class A shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class B shares outstanding, (ii) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (iii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iv) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (v) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (vi) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vii) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (viii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (ix) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

6.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount less than any preferred dividend due, pursuant to Article 22.6.1, on the outstanding Classes of Shares (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner

provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

D. Decisions of the sole partner - collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the Articles requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Distribution.

22.1 Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

22.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

22.3 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

22.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

22.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

22.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

22.6.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

22.6.2 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence)

F. Dissolution - liquidation

Art. 23.

23.1 In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 22.6.

Art. 24. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 25. Definitions.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 22 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Subscription and payment

The twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by ADVENT KUBA (CAYMAN) Ltd, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Mr Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on November 27, 1964 in Dublin, Ireland, residing at 7, rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"ADVENT KUBA (CAYMAN) Ltd.", une société à responsabilité limitée existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro 216888,

ici représenté par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 17 septembre 2008.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparants et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

2.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

2.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avares par tous moyens.

2.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

2.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "ADVENT KUBA LUXEMBOURG HOLDING S.à. r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6.

6.1 Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représentée par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisées en (i) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I"); (x) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J"); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts.

6.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

6.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie A ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie B (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (ix) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

6.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible moins le montant du dividende préférentiel dû, en accord avec les dispositions de l'article 22.6.1, sur les Catégories de Parts Sociales restantes (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

6.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.4.3. A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant

aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des Statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22.

22.1 Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société.

22.2 Le solde sera distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

22.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément avec les dispositions établies ci-après.

22.4 Le compte prime d'émission, peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'amission au compte réserve légale.

22.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

22.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

22.6.1 un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, sans égard de catégorie, puis

22.6.2 le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie A existantes).

F. Dissolution - liquidation

Art. 23.

23.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

23.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 25. Définitions.

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure ou l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 22 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes

reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$$

Pour lequel:

MD= Montant Disponible

PN= Profits Nets (incluant les profits reportés)

P= toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P= perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

Souscription et libération

"ADVENT KUBA (CAYMAN) Ltd.", prénommé, a souscrit l'ensemble des vingt cinq mille (25.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961, à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Desmond MITCHELL, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et

- Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, comptable, né le 27 novembre 1964 in Dublin, Irlande, demeurant au 7, rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 septembre 2008. Relation: EAC/2008/12064. - Reçu cent vingt-cinq Euros (25.000,- à 0,5 % = 125,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 SEPTEMBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008126729/239/543.

(080147426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Steelgold Trading SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008126356/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08696. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

The Sixth Belfry Properties (UK) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.807.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels audités au 31 mars 2008 de The Sixth Belfry Properties (UK) S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Un dépôt initial au RCS (L080119195.05) des comptes annuels a été effectué le 12/08/08.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.09.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008126364/5564/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05599. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Teak Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 134.327.

Extrait du procès-verbal de la résolution circulaire du conseil d'administration tenue au Luxembourg en date du 11 septembre 2008

- L'Assemblée a pris note de la démission de M. Jürgen Schaubel de son mandat d'administrateur de la société, à la date du 17 septembre 2008.

- L'Assemblée a nommé, à partir du 17 septembre 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale délibérant sur les comptes au 31 mars 2009:

* Mr Luca Gallinelli, Senior Manager, né le 06.05.1964 à Florence/Italie, ayant son domicile professionnel au 412F, rte d'Esch, L-1030 Luxembourg,

en tant qu'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.09.2008.

Pour Teak Luxembourg S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008126780/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

EAVF BEN Saarbrücken Rastpfuhl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.383.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008125203/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03193. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Osmose Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 137.780.

—
RECTIFICATIF

PUBLICATION AU MEMORIAL, RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS N ° 1974 DU 13 AOUT 2008
(référence publication 2008095723/1053/17)

Il y a lieu de rayer la mention de transfert de siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Il y a lieu de noter que la Société OSMOSE MEDIA S.A. a son siège social au 8, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008125290/1053/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Hammond International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 141.950.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt-neuf juillet.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La Société HAMMOND PROPERTIES INC, société de droit panaméen, ayant son siège social Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, Inscrite au Registre des Sociétés de Panama sous le numéro Microjacket 623300, Document 1378169,

ici représenté par M. Augusto Mazzoli, né le 30/07/1972 à Modena (Italie), employé privé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 28 juillet 2008,

laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare vouloir constituer et dont il a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HAMMOND INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 32.000,- (trente deux mille euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros).

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 juillet 2013, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut déléguer tout autre administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un Conseil d'administration composé de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une décision de l'assemblée générale pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 4^{ème} mardi du mois de mai à 17 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 4^{ème} mardi du mois de mai 2009 à 14 heures.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, la comparante, savoir la Société HAMMOND PROPERTIES INC, précitée, déclare souscrire à toutes les 3.200 (trois mille deux cents) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.000,- (trente deux mille Euros) se trouve dès à présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.600,-.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (Trois).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Carlo SANTOIEEMMA, né à Matera (Italie), le 25/03/1967, Employé privé, résident professionnellement à L-1445, Luxembourg-Strassen, 7, rue Thomas Edison,

- Monsieur Augusto MAZZOLI, né à Modena (Italie), le 30/07/1972, Employé privé, résident professionnellement à L-1445, Luxembourg-Strassen, 7, rue Thomas Edison,

- Monsieur Daniel KUFFER, né à Differdange (Luxembourg) le 22/03/1963, Employé privé, résident professionnellement à L-1445, Luxembourg-Strassen, 7, rue Thomas Edison,

Monsieur Carlo SANTOIEEMMA, préqualifié, est nommé Président.

Le mandat des administrateurs est fixé à UNE année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.

3. La société ALTER DOM-COM Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social 69, rue de la Semois, L-2533, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 133.127, est désignée comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société. Le mandat du commissaire est fixé à UNE année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.

4. Le siège de la société est fixé au 69, rue de la Semois, L-2533, Luxembourg.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, es-qualité qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MAZZOLI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 août 2008, LAC/2008/32927. — Reçu cent soixante Euros (EUR 160,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008126719/208/239.

(080147509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Atramax Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 89.321.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/10/2008.

Pour Atramax Holding S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008125895/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08186. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

S-Process Equipment International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.874.

In the year two thousand eight, on the twenty seventh of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "S-PROCESS EQUIPMENT INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 25 July 2007 and which has been amended for the last time by deed enacted on October 26, 2007, RCS Luxembourg number B 130.874.

The meeting is opened at 2 p.m., with Sévrine Silvestro "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, private employee, residing at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 40,000 (forty thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1) Decision to increase the corporate capital by an amount of 53,875.- EUR (fifty three thousand eight hundred seventy five euros) so as to raise it from its present amount of 1,000,000.- EUR (one million euros) to 1,053,875.- EUR (one million fifty three thousand eight hundred seventy five euros) by the issue of a total of 2,155 (two thousand one hundred fifty five) new redeemable shares having a par value of 25.- EUR (twenty five euros) each, carrying the same rights as the existing shares, as follows; 431 (four hundred thirty one) redeemable Class A Shares, 431 (four hundred thirty one) redeemable Class B Shares, 431 (four hundred thirty one) redeemable Class C Shares, 431 (four hundred thirty one) redeemable Class D Shares, 431 (four hundred thirty one) redeemable Class E Shares, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

2) Subsequent amendment of article 8.1 of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 53,875.- EUR (fifty three thousand eight hundred seventy five euros) so as to raise it from its present amount of 1,000,000.- EUR (one million euros) to 1,053,875.- EUR (one million fifty three thousand eight hundred seventy five euros) by the issue of a total of 2,155 (two thousand one hundred fifty five) new redeemable shares having a par value of 25.- EUR (twenty five euros) each, carrying the same rights as the existing shares, as follows; 431 (four hundred thirty one) redeemable Class A Shares, 431 (four hundred thirty one) redeemable Class B Shares, 431 (four hundred thirty one) redeemable Class C Shares, 431 (four hundred thirty one) redeemable Class D Shares, 431 (four hundred thirty one) redeemable Class E Shares, by contribution in cash.

The shareholders, having partially surrendered their preferential subscription right, unanimously resolve to accept the subscription of the new shares by:

	Class A sha- res	Class B sha- res	Class C sha- res	Class D sha- res	Class E sha- res	TOTAL
Industri Kapital 2007 LP I	104	104	104	104	104	520
Industri Kapital 2007 LP II	97	97	97	97	97	485
Industri Kapital 2007 LP III	108	108	108	108	108	540
Industri Kapital 2007 LP IV	121	121	121	121	121	605
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1	1	1	1	1	5
TOTAL	431	431	431	431	431	2155

Intervention - Subscription - Payment

Industri Kapital 2007 Limited Partnership I, Industri Kapital 2007 Limited Partnership II, Industri Kapital 2007 Limited Partnership III, Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV, Industri Kapital 2007 IAB Co-Investment AB, represented by INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED acting in its capacity as General Partner of Industri Kapital 2007 GP LP, acting in its capacity as General Partner of Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I-IV, and as attorney for Industri Kapital 2007 IAB Co-Investment AB, whose registered office is situated at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA Channel Islands;

here represented by Sévrine Silvestro, prenamed, declared to subscribe to the 2,155 (two thousand one hundred fifty five) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Redeemable Class A shares:

Subscriber	Shares	Amount of the sub- scription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	104	2,600.-
Industri Kapital 2007 LP II	97	2,425.-
Industri Kapital 2007 LP III	108	2,700.-
Industri Kapital 2007 LP IV	121	3,025.-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1	25.-
TOTAL	431	10,775.-

Redeemable Class B shares:

Subscriber	Shares	Amount of the sub- scription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	104	2,600.-
Industri Kapital 2007 LP II	97	2,425.-
Industri Kapital 2007 LP III	108	2,700.-
Industri Kapital 2007 LP IV	121	3,025.-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1	25.-
TOTAL	431	10,775.-

Redeemable Class C shares:

Subscriber	Shares	Amount of the sub- scription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	104	2,600.-
Industri Kapital 2007 LP II	97	2,425.-
Industri Kapital 2007 LP III	108	2,700.-
Industri Kapital 2007 LP IV	121	3,025.-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1	25.-
TOTAL	431	10,775.-

Redeemable Class D shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	104	2,600.-
Industri Kapital 2007 LP II	97	2,425.-
Industri Kapital 2007 LP III	108	2,700.-
Industri Kapital 2007 LP IV	121	3,025.-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1	25.-
TOTAL	431	10,775.-

Redeemable Class E shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	104	2,600.-
Industri Kapital 2007 LP II	97	2,425.-
Industri Kapital 2007 LP III	108	2,700.-
Industri Kapital 2007 LP IV	121	3,025.-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1	25.-
TOTAL	431	10,775.-

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 53,875.- EUR (fifty three thousand eight hundred seventy five euros), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend article 8.1 of the articles of association in order to give it the following content:

" Art. 8.

8.1 The Company's capital is set at 1,053,875.- EUR (one million fifty three thousand eight hundred seventy five euros), represented by 8,431 (eight thousand four hundred thirty one) redeemable Class A shares of 25.- EUR (twenty five euros) each, 8,431 (eight thousand four hundred thirty one) redeemable Class B shares of 25.- EUR (twenty five euros) each, 8,431 (eight thousand four hundred thirty one) redeemable Class C shares of 25.- EUR (twenty five euros) each, 8,431 (eight thousand four hundred thirty one) redeemable Class D shares of 25.- EUR (twenty five euros) each and 8,431 (eight thousand four hundred thirty one) redeemable Class E shares of 25.- EUR (twenty five euros) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «S-PROCESS EQUIPMENT INTERNATIONAL S.A R.L.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 25 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 26 octobre 2007, RCS Luxembourg B 130.874.

La séance est ouverte à 14.00 heures à Luxembourg et présidée par Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Flora Gibert, employée privée, demeurant à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 40.000 (quarante mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 53.875,- EUR (cinquante trois mille huit cent septante cinq euros), pour le porter de son montant actuel de 1.000.000,- EUR (un million d'euros) à 1.053.875,- EUR (un million cinquante trois mille huit cent septante cinq euros) par l'émission de 2.155 (deux mille cent cinquante cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq euros) chacune, comportant les mêmes droits que les parts sociales existantes comme suit: 431 (quatre cent trente une) parts sociales rachetables de classe A, 431 (quatre cent trente une) parts sociales rachetables de classe B, 431 (quatre cent trente une) parts sociales rachetables de classe C, 431 (quatre cent trente une) parts sociales rachetables de classe D, 431 (quatre cent trente une) parts sociales rachetables de classe E, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2.- Modification subséquente de l'article 8.1 des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 53.875,- EUR (cinquante trois mille huit cent septante cinq euros), pour le porter de son montant actuel de 1.000.000,- EUR (un million d'euros) à 1.053.875,- EUR (un million cinquante trois mille huit cent septante cinq euros) par l'émission de 2.155 (deux mille cent cinquante cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq euros) chacune, comportant les mêmes droits que les parts sociales existantes comme suit: 431 (quatre cent trente une) parts sociales rachetables de classe A, 431 (quatre cent trente une) parts sociales rachetables de classe B, 431 (quatre cent trente une) parts sociales rachetables de classe C, 431 (quatre cent trente une) parts sociales rachetables de classe D, 431 (quatre cent trente une) parts sociales rachetables de classe E, par apport en numéraire.

Après avoir pris acte du fait que les autres actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'assemblée décide d'admettre à la souscription des 2.155 (deux mille cent cinquante cinq) nouvelles parts sociales:

	Actions de classe A	Actions de classe B	Actions de classe C	Actions de classe D	Actions de classe E	TOTAL
Industri Kapital 2007 LP I	104	104	104	104	104	520
Industri Kapital 2007 LP II	97	97	97	97	97	485
Industri Kapital 2007 LP III	108	108	108	108	108	540
Industri Kapital 2007 LP IV	121	121	121	121	121	605
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1	1	1	1	1	5
TOTAL	431	431	431	431	431	2155

Intervention - Souscription - Paiement

Industri Kapital 2007 Limited Partnership I, Industri Kapital 2007 Limited Partnership II, Industri Kapital 2007 Limited Partnership III, Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV, Industri Kapital 2007 IAB Co-Investment AB, représentés par INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED agissant en sa qualité de "general partner" de Industri Kapital 2007 GP LP, agissant en sa qualité de "general partner" de Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I-IV et de mandataire de Industri Kapital 2007 IAB Co-Investment AB, ayant son siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA Channel Islands;

Représentés ci-après par Sévrine Silvestro, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, ont déclaré souscrire 2.155 (deux mille cent cinquante cinq) nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales rachetables de classe A:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	104	2.600,-
Industri Kapital 2007 LP II	97	2.425,-
Industri Kapital 2007 LP III	108	2.700,-
Industri Kapital 2007 LP IV	121	3.025,-

IK 2007 IAB Co-Investment AB	1	25,-
TOTAL	431	10.775,-

Parts sociales rachetables de classe B:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	104	2.600,-
Industri Kapital 2007 LP II	97	2.425,-
Industri Kapital 2007 LP III	108	2.700,-
Industri Kapital 2007 LP IV	121	3.025,-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1	25,-
TOTAL	431	10.775,-

Parts sociales rachetables de classe C:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	104	2.600,-
Industri Kapital 2007 LP II	97	2.425,-
Industri Kapital 2007 LP III	108	2.700,-
Industri Kapital 2007 LP IV	121	3.025,-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1	25,-
TOTAL	431	10.775,-

Parts sociales rachetables de classe D:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	104	2.600,-
Industri Kapital 2007 LP II	97	2.425,-
Industri Kapital 2007 LP III	108	2.700,-
Industri Kapital 2007 LP IV	121	3.025,-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1	25,-
TOTAL	431	10.775,-

Parts sociales rachetables de classe E:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	104	2.600,-
Industri Kapital 2007 LP II	97	2.425,-
Industri Kapital 2007 LP III	108	2.700,-
Industri Kapital 2007 LP IV	121	3.025,-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1	25,-
TOTAL	431	10.775,-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 53.875,- EUR (cinquante trois mille huit cent septante cinq euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.**

8.1. Le capital social est fixé à 1.053.875,- EUR (un million cinquante trois mille huit cent septante cinq euros) représenté par 8.431 (huit mille quatre cent trente une) parts sociales rachetables de classe A d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq euros) chacune, 8.431 (huit mille quatre cent trente une) parts sociales rachetables de classe B d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq euros) chacune, 8.431 (huit mille quatre cent trente une) parts sociales rachetables de

classe C d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq euros) chacune, 8.431 (huit mille quatre cent trente une) parts sociales rachetables de classe D d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq euros) chacune et 8.431 (huit mille quatre cent trente une) parts sociales rachetables de classe E d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. SILVESTRO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2008. Relation: LAC/2008/35445. — Reçu deux cent soixante-neuf euros trente-huit cents, à 0,5%: 269,38 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008125246/211/276.

(080145803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

JP/LX BC Stereo V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.381.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Stereo Holdings (Cayman) X-III, L.P., a limited partnership, established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands under number 26624, represented by Mr. Gael Castex, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 15th, 2008.

I. The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II The appearing party declares that it is the sole shareholder of JP/LX BC Stereo V S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 6 June 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 July 2008, number 1654, page 79363. The Company's articles of association were amended the last time by a deed of Joseph Elvinger, dated 21 July 2008, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of EUR 361,550.-plus a share premium of EUR 17.82.-, so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of EUR 374,050.-, divided into 14,962 shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue 14,462 shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to 14,962 shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of 14,462 shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, plus a share premium of EUR 17.82.- by the sole shareholder, by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable claim dated 12 September 2008 of the sole shareholder on JP-BC Stereo V B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat

at Rotterdam (address: 3012 NJ Rotterdam, Weena 340, trade register number 24243103) amounting to EUR 361,567.82.- (the "Contribution").

4. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of EUR 361,550.- (three hundred sixty one thousand five hundred and fifty euro), plus a share premium of EUR 17.82.- (seventeen euro and eighty-two cents) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to EUR 374,050.- (three hundred seventy four thousand fifty euros) represented by 14,962 (fourteen thousand nine hundred sixty two) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue 14,462 (fourteen thousand four hundred sixty two) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to 14,962 (fourteen thousand nine hundred sixty two) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

Subscription/Payment

Thereupon, now appears Mr. Gael Castex, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the sole shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given on September 15th, 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the sole shareholder, prenamed, to 14,462 (fourteen thousand four hundred sixty two) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, plus a share premium of EUR 17,82.- (seventeen euro and eighty-two cents) and to make payment in full for all such new shares, by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable claim dated 12 September 2008 of the sole shareholder on JP-BC Stereo V B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat at Rotterdam (address: 3012 NJ Rotterdam, Weena 340, trade register number 24243103) amounting to EUR 361,567.82.- (three hundred sixty one thousand five hundred sixty-seven euro and eighty two cents).

The sole shareholder, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that he is the sole beneficiary and creditor under the Contribution, that there exist no impediments to its free disposal and that it is a definite, due and payable claim. Proof of the rights of the sole shareholder under the Contribution has been given to the undersigned notary.

Evidence of the existence, of the amount of the Contribution as well as the renunciation thereof has been given to the undersigned notary by a declaration of recipient company signed by a manager of the Company whereby it expressly agrees with the description and valuation of the Contribution.

Fourth resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The share capital of the Company is set EUR 374,050.- (three hundred seventy four thousand fifty euros) represented by 14,962 (fourteen thousand nine hundred sixty two) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 3,700.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille huit, le seize septembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stereo Holdings (Cayman) X-III, L.P., un limited partnership de droit des Iles Caïmans, établi et ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, enregistrée au Registre des Exempted Limited Partnership des Iles Caïman sous le numéro 26624, représenté par M. Gael Castex, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 septembre 2008.

I. La dite procuration, après avoir été signée et paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeura annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

II Le comparant déclare être l'associé unique de JP/LX BC Stereo V S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (Grand Duché de Luxembourg), constituée d'après un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, daté du 6 juin 2008 publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 juillet 2008, numéro 1654, page 79363. Les statuts de la société ont été modifié pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, daté du 21 juillet 2008, non encore publié au Memorial , Recueil des Sociétés et Associations.

III Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de EUR 361,550.-, plus une prime d'émission de EUR 17,82.- pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à EUR 374.050.- représenté par 14.962 parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

2. Emission de 14.462 nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinq cent (500) parts sociales à 14.962 parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de 14.462 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, plus une prime d'émission de EUR 17,82.- par l'associé unique, par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible datée du 12 septembre 2008 de l'associé unique contre JP-BC Stereo V BV, une société à responsabilité limitée ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid") constituée d'après les lois des Pays-Bas ayant comme adresse 3012 NJ Rotterdam, Weena 340, et comme numéro de registre 24243103, d'un montant de EUR 361.567,82.- (l "Apport").

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de EUR 361.550.- (trois cent soixante-et-un mille cinq cent cinquante euros), plus une prime d'émission de EUR 17,82 (dix-sept euros et quatre-vingt-deux cents) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à EUR 374.050.- (trois cent soixante-quatorze mille cinquante euros) représenté par 14.962 (quatorze mille neuf cent soixante-deux) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre 14.462 (quatorze mille quatre cent soixante-deux) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinq cent (500) parts sociales à 14.962 (quatorze mille neuf cent soixante-deux) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu M. Gaël Castex, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'associé unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 15 septembre 2008.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte l'associé unique, susmentionné, à 14.462 (quatorze mille quatre cent soixante-deux) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune plus une prime d'émission de EUR 17,82.- (dix-sept euros et quatre-vingt-deux cents) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible datée du 12 septembre 2008 de l'associé unique contre JP-BC Stereo V BV, une société à responsabilité limitée ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid") constituée d'après les lois des Pays-Bas ayant comme adresse 3012 NJ Rotterdam, Weena 340, et comme numéro de registre 24243103, d'un montant de EUR 361.567,82.- (trois cent soixante-et-un mille cinq cent soixante-sept euros et quatre-vingt-deux cents).

L'associé unique, prémentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier quant à l'Apport, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible.

La preuve de la propriété de l'associé unique de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

La justification de l'existence, du montant de l'Apport et ainsi que sa renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration ("Déclaration of Recipient Company") signée par un gérant de la Société par laquelle il exprime expressément son accord et sur la description de l'Apport.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier paragraphe).** Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 374.050.- (trois y cent soixante-quatorze mille cinquante euros) représenté par 14.962 (quatorze mille neuf cent soixante-deux) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 3.700,- EUR.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. CASTEX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37913. — Reçu € 1.807,84- (mille huit cent sept euros quatre-vingt-quatre cents).

Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008125267/206/179.

(080145608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

DJ Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.863.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Luxembourg.

A comparu:

SERAMAR BUSINESS INC, ayant son siège social à Via Espana, 122, Bank Boston Building, 8th Floor, Panama,

Ici représentée par Monsieur Jean Naveaux, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "DJ CONSEILS S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique ("Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société

La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet social

La société a pour objet la promotion immobilière, l'achat, la vente, la gestion, le conseil et le management ainsi que la détention immobilière en général.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 6. Actions

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations

Les obligations peuvent aussi être nominatives ou au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi de juin à 12.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation

Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquées sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer ; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées

La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social

L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires

Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 25% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes :

1. le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à 1 (un);
2. est nommé Administrateur Unique de la Société la personne suivante:
 - Monsieur Jean NAVEAUX, conseil économique, né à Villers-la-Loue (Belgique), le 30 avril 1943, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
3. est nommée commissaire aux comptes de la Société:
 - MONTEREY BUSINESS CENTER S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 58.166.
4. le mandat de l'Administrateur Unique et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2014; et
5. le siège social de la société est fixé au L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: J. NAVEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38676 - Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008125214/242/285.

(080145666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

French Retail 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.587.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008125314/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09095. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.